

mérite de signer l'appel des 343. Mais comme ces signataires n'étaient pas réunies dans une même formation, nous avons choisi de faire appel aux militantes du M.L.F. et du M.L.A. pour rejoindre, en faveur d'une cause commune, le combat que livrent déjà le Mouvement pour le Planning familial et l'Association pour l'Etude de l'Avortement.

Le fait et la loi

Entre ces quatre formations, il y avait, bien sûr, de grandes différences : c'était en cela même que résidait pour nous l'intérêt. Nous ne voulions pas un meeting mais un débat.

Nous avons donc pris contact avec les représentantes du M.L.A. et du M.L.F. et nous étions arrivés avec elles à un accord pour qu'elles siègent — comme tous les autres orateurs — à la tribune et pour qu'elles disposent de vingt minutes d'exposé dans un premier temps, quitte à donner ensuite la parole à toutes celles de leurs partisans qui se trouvaient dans la salle. Pourquoi a-t-il fallu que ces mêmes représentantes, si coopératives deux jours avant, aient cru devoir abandonner la tribune, refuser le droit à la parole aux autres mouvements et faire un procès d'intention (souvent d'ailleurs plein d'humour) au « Nouvel Observateur » (1) ? Nous ne le savons pas encore.

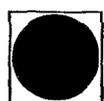
On a pu entendre Mme Anne-Marie Dourlen-Rollier, secrétaire générale de l'Association nationale pour l'Etude de l'Avortement, qui a souligné le scandale résultant du divorce entre le fait de l'avortement clandestin et la législation sur la répression de l'avortement. On a pu entendre aussi le professeur Robert S. Neuwirth, chef du service de gynécologie obstétrique à New York, qui a commenté les résultats obtenus par la pratique de l'avortement libre et gratuit, pratique qui constitue une réussite à deux réserves près : la première c'est qu'il y a 1,6 % de complications dans les interruptions de grossesse survenues moins de trois mois après la concep-

(1) Force nous est de ne pas passer sous silence ce procès. Il a été fait reproche au « Nouvel Observateur », en effet, d'exploiter le combat des femmes à des fins financières !... Pour tous les rédacteurs, tous les employés, pour l'ensemble des salariés comme pour la direction du journal, il s'agit là d'une insupportable accusation. Il se trouve que « le Nouvel Observateur » n'a pas tiré le moindre bénéfice matériel de cette opération. Pas le moindre. Mais quand bien même en aurait-il bénéficié, ces représentantes devraient savoir (ce que nos lecteurs et amis savent en vérité depuis longtemps) : « le Nouvel Observateur » est l'une des très rares entreprises de presse d'Europe sinon du monde occidental qui n'ait aucun but lucratif, qui s'interdise toute distribution de bénéfices aux actionnaires, et qui se soit engagée à utiliser ses gains soit pour des réinvestissements au profit du journal soit pour augmenter les salaires.

Ne dépendant d'aucun parti, d'aucun homme, d'aucune subvention d'un pays (même « révolutionnaire »), d'aucun groupe financier, la réussite du journal ne profite qu'à la cause qu'il défend.

252 médecins : « L'avor

* Voici le texte que 252 médecins, parmi lesquels 22 agrégés, ont déjà



Concernés dans l'exercice de notre profession par le problème de l'avortement, nous estimons avoir, en tant que médecins, à prendre position à notre tour.

Nos compétences médicales ne nous confèrent dans ce domaine aucune autorité morale et ne nous autorisent pas à trancher le débat au nom d'une quelconque idéologie. Décider si l'avortement est ou non un crime est du ressort de la liberté individuelle.

Il y a en France, selon les estimations les plus courantes, 850 000 avortements par an, effectués dans des conditions dont la sécurité ne dépend que des possibilités financières. Cela en dépit d'une législation qui fait de l'avortement un délit. C'est dire à quel point l'avortement est un droit pour lequel les femmes se sont, qu'on le veuille ou non, prononcées dans les faits. Cela, notre expérience quotidienne nous interdit de l'ignorer.

Bernard ABRAMOWICZ
Jean-Yves ACHALLE
Jean-Pierre AMIOT
Louissette ANDGELKAVIO
Jean-Marie ANDRIEU
Claudine ARON
Guy ATLAN
Rosine ATLAN
Claude AVRAM
Jean AYME
Danièle BABOK
André BASCH
Laurence BASCH
Claudine BASCHET
Jean-Pierre BAYARD
Pierre BERNACHON
Jean BELAISH
Albert BENBASSA
Raouf BENBRAHEM
Norbert BENSAID
J. BERGER
Roland BERNHEIM
Claude BERSAY
Marion BERTREUX
Lise BESANÇON
Jean BIGNON
Irène BINOIS
Henri BLOCH-MICHEL
Philippe BOLO
Gérard BONN
Joëlle BONNIS
Irène BORTEN-KRIVINE

Jean BOURGON
André BOURGUIGNON
Frédéric BRIDGMAN
Nicole BRIDGMAN
Alain BRIEUX
Liliane BROUDO
Philippe BRUN
Mathieu de BRUNHOFF
Henri BRUNSWIC
Rodolphe BYDLOWSKI
Michel CAMAGNA
Jean-Pierre CAMUS
Jean-Philippe CATONNE
Isabelle CAUBARRERE
Denise CAURIER-JOUIN
Gilbert CHAISON
Cécile CHANAN
Elisabeth CHAPIRO
Danielle CHELKOUSKI
Béatrice CHEMAMA
Alice CHERKI
Claude CHEVRIE
Doris CHICOT
Jean-Claude CIOSI
Suzanne CIRIC
Georges COHEN-SOLAL
Alain COSSON
Anne COTTANCE-WATERHOUSE
Jean COURNUT
Monique COURNUT
Pierre CRESSARD
Jean CROSNIER

François DAMELON
Michel DEBOUT
Christian DEBRAS
Jacqueline DECORME
Jacqueline DELOUX
Alain DEQUIROT
Pierre DESVIGNES
Gilbert DIATKINE
Alexandra DIMITRIOU
Aline DONSIMONI
Catherine DRESCH
Xavier EMMANUELLI
L. ERMINY
Marguerite ESPAZE
Philippe EVEN
Jean FAYE
Arsène FERLY
Annie FERREY-CORDEIRO
Marie-Thérèse FIAUX
Liliane FINKELSTEIN
Viviane FISCHER
Rose-Marie FISKUS
Pierre FORTIN
Françoise FRIEMEL
Victor GACHKEL
Anne-Marie GALLY
Dominique GANEVAL
Pierrette GARREAU
Claire GAZENGEL
Daniel GEINDRE
Roger GENTIS
Eliane GLUCKMAN

André GRIMALDI
Pierre-André GRINBERG
Colette GUEDENEY
Georges HABIB
Didier HAYEM
Eric HAZAN
Bernard HERZBERG
Claude HOLLANDE
Pierre HUGUENARD
Jean-Marie IDATTE
Paul ISRAEL
François JAMET
Nelly JAMET
Jacques JAMI
Léna JAMI
Henri JOUIN
Anne-Marie JULLIEN
Nicole JULLIEN
Alain KAHN
Marcel-François KAHN
Alain KANFER
Jean KESTENBERG
Dieter KLEINKNECHT
Michel KOMPALITCH
Henri KORN
Bernard KOUCHNER
Henri KREIS
Alice LAMBERT-NETTER
Alain LANDAU
Jacqueline LANDAU
Anne LANGUEPIN
Nicolas LEBERRE

tion, et 16,4 % de complications (y compris les très bénignes) passé ce délai. M. Neuwirth devait insister sur le caractère indispensable — et d'ailleurs obligatoire dans l'Etat de New York — de l'éducation sexuelle et de l'information sur les produits anticonceptionnels pour toutes les femmes qui désiraient se faire avorter.

Le sens de l'action

Mais les autres orateurs n'ont pu se faire entendre. Tel le professeur Milliez, qui avait été con-

spués — par les groupes fascistes d'« Occident » et par les disciples du professeur Lejeune. Tel le gynécologue Jean Cohen, à qui l'on doit des travaux éminents sur l'éducation sexuelle. Tel, enfin, le pasteur Dumas, qui avait pris parti pour le droit à l'avortement. Tous trois — lassés et dépassés par cette singulière conception de la démocratie — décidèrent de quitter la salle. Pourtant, la sociologue Evelyne Sullerot, qui milite depuis des années pour la libération de la femme mais qui estime que l'avortement ne constitue pas une so-

lution définitive. Evelyne Sullerot a courageusement tenu à rester à la tribune pour décrire les expériences roumaine et soviétique.

Pendant ce temps, une sorte de réorganisation spontanée et massive s'opérait. Les deux mille auditeurs qui avaient été d'abord exaspérés par la provocation au désordre (et indignés par les attaques contre leur journal) furent soudain retenus à leur place par les interventions qui se succédaient et auxquelles nous faisons au début allusion.

Une demi-heure avant, on entendait des gens parler des impuissances